

E 2, Archiv-Nr. 1680

Professor P. Logoz an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta

S handschriftlich Personnelle.

Florence, 3 avril 1925

Le temps m'a manqué jusqu'ici pour vous résumer une conversation que j'ai eue avec M. Fromageot, la veille de mon départ de Genève pour Florence.

Faisant allusion à des démarches qui auraient été faites – sans doute à titre privé – auprès de certains ministres français par une ou plusieurs personnalités genevoises, au sujet du règlement à venir de questions concernant Genève (par ex. relations ferroviaires ou autres entre Genève et France), M. F[romageot] m'a déclaré en substance:

«Nous avons signé un compromis pour les zones; nous voulons nous y conformer loyalement et on verrait d'un mauvais œil, au Ministère des affaires étrangères, que du côté suisse on pût avoir l'air de vouloir esquiver ce compromis en cherchant, dès à présent, à négocier avec tel ou tel de nos ministères, des ques-



6. APRIL 1925

39

tions qui, peut-être, pourront entrer en ligne de compte lors du règlement de l'affaire des zones. *Préparons-nous*, en Suisse et en France, en vue de la négociation prévue par le compromis du 30 octobre 1924. *Mais pas de tentatives de négociations partielles, prématurées, et engagées autrement* qu'entre le Département Politique fédéral et le *Ministère français des affaires étrangères*. Allons d'abord à La Haye, puis nous négocierons *conformément au compromis*.»

Je n'ai pas manqué de confirmer à mon interlocuteur que vous partagez complètement ces vues et que le Conseil fédéral ne saurait, lui aussi, que se conformer strictement au compromis.

Il n'est pas impossible que les démarches genevoises dont m'a parlé M. Fromageot (du reste en termes très généraux), ou certaines d'entre elles, aient été faites par M. le Conseiller d'Etat Bron qui cherche actuellement à préparer une amélioration de la situation ferroviaire de Genève, en tirant parti des relations personnelles qu'il a à Paris. Ces efforts sont louables en eux-mêmes, mais il ne faut pas qu'ils risquent de créer une équivoque sur les intentions du *Conseil fédéral* au sujet de l'exécution du compromis des zones – j'ai déjà eu, il y a six semaines environ, l'occasion de recommander la prudence à M. Bron. Estimez-vous que je devrais revenir à la charge, ou bien préférez-vous lui parler vous-même un jour ou l'autre¹?

/.../²

1. Vgl. Nr. 315.

2. Am Schluss des Schreibens erkundigte sich Logoz nach der Unterzeichnung des französisch-schweizerischen Schiedsvertrages. Vgl. dazu Nr. 23, Anm. 1.